



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA15 13 0318

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 1, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA15 13 0319

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA15 13 0320

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Une (1) citoyenne fait une intervention. À 19 h 4, la période de questions est terminée.

CA15 13 0321

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL - VOLET MISE AUX NORMES, POUR LE PROJET « PISCINE ET PAVILLON DES BAIGNEURS PIE-XII - PHASE 1 », ADHÉRER AUX OBJECTIFS DE CE PROGRAMME ET S'ENGAGER À RÉSERVER LES FONDS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2014-2016.

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal, volet Mise aux normes;

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal, volet Mise aux normes, pour le projet « piscine et pavillon des baigneurs Pie-XII - phase 1 » et de s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1151602016

CA15 13 0322

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement de Saint-Léonard assurant la protection des citoyens, des employés ainsi que des installations et des infrastructures en cas de sinistre, lequel fait partie intégrante du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1150512030

CA15 13 0323

ADOPTER LE PLAN D'ACTION LOCAL 2016-2018 EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD ET MANDATER LA DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR SA MISE EN OEUVRE ET SON ÉVALUATION.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté la Politique municipale en accessibilité universelle et que la Direction de la diversité sociale et des sports a été mandatée pour réaliser la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés;

ATTENDU QUE l'arrondissement contribue au plan de la Ville en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue afin de faire de Montréal une ville universellement accessible et répondre aux exigences de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU QUE l'arrondissement a adhéré à la Politique municipale en accessibilité universelle.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le Plan d'action local 2016-2018 en accessibilité universelle de l'arrondissement de Saint-Léonard et de mandater la Direction des loisirs, de la culture et des communications pour sa mise en œuvre et son évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.03 1151602013



CA15 13 0324

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE, POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PATAUGEOIRE PIE-XII - CONTRAT NUMÉRO SP-100.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1150391008 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII, contrat numéro SP-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1150391008

CA15 13 0325

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE, POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU PAVILLON GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO SP-99.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1150391009 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe Garibaldi, contrat numéro SP-99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1150391009

CA15 13 0326

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSEILLER EN INFORMATIQUE - CONTRAT NUMÉRO SP-101.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1156672005 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;

et ce, pour les services professionnels d'un conseiller en informatique, contrat numéro SP-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1156672005

CA15 13 0327

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - INSTALLATION ET RÉPARATION DE CLÔTURES DANS DIVERS PARCS 2015 - CONTRAT NUMÉRO 200-91 - 166346 CANADA INC. (CLÔTURE FORTIN) – 15 112,31 \$.

ATTENDU QUE des travaux additionnels non prévus ont été réalisés.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 15 112,31 \$ à la compagnie 166346 CANADA INC. (CLÔTURE FORTIN), pour l'installation et réparation de clôtures dans divers parcs 2015, contrat numéro 200-91.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1153693009



CA15 13 0328

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU PAVILLON SITUÉ AU 5555, RUE JEAN-TALON - CONTRAT NUMÉRO SP-71 - CARDIN, RAMIREZ, JULIEN – 3 909,15 \$.

ATTENDU les modifications aux plans et devis demandées par l'arrondissement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 3 909,15 \$ à la compagnie CARDIN, RAMIREZ, JULIEN, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation du pavillon situé au 5555, rue Jean-Talon, contrat numéro SP-71.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1152242013

CA15 13 0329

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES MÉCANIQUES-ÉLECTRIQUES AU PAVILLON LADAUVERSIÈRE - CONTRAT NUMÉRO SP-84 - MLC ASSOCIÉS INC. – 4 369,05 \$.

ATTENDU les modifications aux plans et devis demandées par l'arrondissement.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 4 369,05 \$ à la compagnie MLC ASSOCIÉS INC., pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes des systèmes mécaniques-électriques au pavillon Ladauversière, contrat numéro SP-84.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1150391010

CA15 13 0330

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURATION RELATIVE À L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE POUR L'ANNÉE 2016 – 75 000 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le paiement de la facturation relative à l'utilisation des locaux scolaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, selon les besoins et à la demande, au tarif prévu à l'entente, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, jusqu'à concurrence de dépenses cumulées de 75 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1151602001

CA15 13 0331

OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'ESPACES POUR DE LA PUBLICITÉ, DES CHRONIQUES, DES AVIS PUBLICS ET DES APPELS D'OFFRES ET DIFFUSION D'ADDENDA DANS SÉAO - MÉDIAS TRANSCONTINENTAL SENC – 79 000 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie MÉDIAS TRANSCONTINENTAL SENC, fournisseur unique, pour l'achat d'espaces pour de la publicité, des chroniques, des avis publics et des appels d'offres et la diffusion d'addenda dans SÉAO, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, au montant total de 79 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1153022024

CA15 13 0332

OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE TENNIS DU PARC WILFRID-BASTIEN - CONTRAT NUMÉRO 201-152 - J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC. – 161 472,04 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



D'octroyer un contrat à la compagnie J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de l'éclairage sportif au terrain de tennis du parc Wilfrid-Bastien, contrat numéro 201-152, au montant total de 161 472,04 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1155910018

CA15 13 0333

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCICE EXTÉRIEURS AUX PARCS COUBERTIN, FERLAND, GIUSEPPE-GARIBALDI, HÉBERT ET LUIGI-PIRANDELLO - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14720 - SIMEXCO INC. (115 214,16 \$) ET TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. (53 712,51 \$) - REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PARC HÉBERT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat pour la fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, et Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 15-14720, aux soumissionnaires conformes s'étant mérités le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, soient :

- SIMEXCO INC., pour les parcs Coubertin, Ferland, Giuseppe-Garibaldi, au montant de 115 214,16 \$;
 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., pour le parc Luigi-Pirandello, au montant de 53 712,51 \$;
- et ce, pour un montant total de 168 926,67 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De plus, il est résolu de rejeter toutes les soumissions reçues pour le parc Hébert car les équipements d'exercices extérieurs proposés ne correspondent pas au concept énoncé dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1155910017

CA15 13 0334

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE D'UN BALAI ASPIRATEUR COMPACT DE MARQUE RAVO 5, MODÈLE I SÉRIES, ANNÉE 2015-2016 - CUBEX LIMITÉE - 259 374,40 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie CUBEX LIMITÉE, fournisseur unique, pour la fourniture d'un balai aspirateur compact de marque Ravo, modèle i séries, année 2015-2016, au montant total de 259 374,40 \$.

Le 7 décembre 2015

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1150493004

CA15 13 0335

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE PIÈCES ORIGINALES POUR LES ÉQUIPEMENTS DE MARQUE « JOHN DEERE » - DOSSIER NUMÉRO RM16-0651 - NORTRAX QUÉBEC INC. – 30 000 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie NORTRAX QUÉBEC INC., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces originales pour les équipements de marque « JOHN DEERE », dossier numéro RM16-0651, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 30 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1155202001

CA15 13 0336

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'ENTRETIEN, DE PROGRAMMATION ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ALARME D'INCENDIE DE MARQUE « D.S.C. » - CONTRAT NUMÉRO RM16-0551 - SIMPLEX GRINNELL, DIVISION DE TYCO LTÉE – 34 492,50 \$.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie SIMPLEX GRINNELL, DIVISION DE TYCO LTÉE, fournisseur unique, pour le service d'entretien, de programmation et de réparation des systèmes d'alarme incendie de marque « D.S.C. », contrat numéro RM16-0551, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 34 492,50 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1150391007



CA15 13 0337

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'INSPECTION ANNUELLE ET RÉPARATIONS DES NACELLES DE MARQUE « POSI-PLUS » - DOSSIER NUMÉRO RM16-0652 - POSI-PLUS TECHNOLOGIES INC. – 24 500 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie POSI-PLUS TECHNOLOGIES INC., fournisseur unique, pour le service d'inspection annuelle et réparations des nacelles de marque « POSI-PLUS », dossier numéro RM16-0652, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 24 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1155202002

CA15 13 0338

OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'INSPECTION ANNUELLE ET RÉPARATIONS DES NACELLES DE MARQUE « VERSALIFT » - DOSSIER NUMÉRO RM16-0653 - ÉQUIPEMENTS TWIN INC. – 24 500 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie ÉQUIPEMENTS TWIN INC., fournisseur unique, pour le service d'inspection annuelle et réparations des nacelles de marque « VERSALIFT », dossier numéro RM16-0653, selon les besoins et à la demande, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 24 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1155202003

CA15 13 0339

MANDAT À DOCTEUR LUCIE PAQUETTE L'ÉCUYER, MEMBRE DE LA CORPORATION DES MÉDECINS DU QUÉBEC - SERVICES DE MÉDECIN CONSULTANT À L'ARRONDISSEMENT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 – 29 500 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 7 décembre 2015

De mandater Docteur Lucie Paquette L'Écuyer, membre de la corporation des médecins du Québec, pour fournir des services de médecin consultant à l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, au montant total de 29 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.16 1150512028

CA15 13 0340

CONSENTIR À LA CESSION DU CONTRAT OCTROYÉ À SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES LTÉE POUR LA FOURNITURE D'AGENTS DE SÉCURITÉ, CONTRAT NUMÉRO RM11-0320, À GROUPE SÉCURITÉ GARDA SENC.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De consentir à la cession, par Sécurité des Deux-Rives Ltée à Groupe Sécurité Garda senc, du contrat numéro RM11-0320, pour la fourniture d'agents de sécurité, octroyé le 7 novembre 2011 par la résolution numéro CA11 13 0328 et ce, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat, le tout, conditionnellement à la fourniture d'un certificat d'assurance et d'un cautionnement d'exécution valides jusqu'à l'expiration du contrat, le 31 décembre 2016, et dûment signés par les parties concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.17 1155021002

CA15 13 0341

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2015.

ATTENDU que le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour l'année 2015.



De plus, il est résolu d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.18 1153269006

CA15 13 0342

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 16 246 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR LA CONTINUITÉ DU PROJET « CETTE ANNÉE, JE DÉCOUVRE DE NOUVEAUX HORIZONS » DANS LE CADRE DU PROGRAMME « INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS ».

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 246 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour la continuité du projet de « Cette année, je découvre de Nouveaux Horizons » dans le cadre du programme « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.19 1151602011

CA15 13 0343

APPROUVER LES CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 947 \$ AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver les conventions et d'accorder une aide financière de 11 947 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2016. Cette somme est répartie comme suit :

425,00 \$ au Club âge d'or Luigi Pirandello
425,00 \$ au Club d'âge d'or du parc Hébert
425,00 \$ au Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin
425,00 \$ au Club d'âge d'or Sempre Uniti
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Arcobaleno
425,00 \$ au Club de l'âge d'or la Molisane
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII
425,00 \$ au Club de l'âge d'or Ste-Angèle
429,20 \$ au Club de l'âge d'or San Giuseppe
444,00 \$ au Club de l'âge d'or 2000

Le 7 décembre 2015

503,20 \$ au Club de l'âge d'or Foglie Verde
521,70 \$ au Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza
588,30 \$ au Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi
588,30 \$ au Club de l'âge d'or Risveglio
640,10 \$ au Club de l'âge d'or Sacra Famiglia
651,20 \$ au Club de l'âge d'or parc Coubertin
684,50 \$ au Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.
1 087,80 \$ au Club d'âge d'or parc Delorme
1 135,90 \$ au Club de l'âge d'or l'Espérance
1 272,80 \$ au Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.20 1151602012

CA15 13 0344

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 500 \$ AU CLUB DU BONHEUR DE SAINT-LÉONARD AFIN DE LE SOUTENIR DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE SES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du Bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.21 1151602014

CA15 13 0345

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 16 667 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « INTÉGRATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE DES RÉSIDENTS DU SECTEUR RUI VIAU-ROBERT », AFIN DE BONIFIER LA DÉMARCHE RUI VIAU-ROBERT, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2016), MTESS - VILLE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 16 667 \$ à Concertation Saint-Léonard pour le projet « Intégration sociale et communautaire des résidents du secteur RUI Viau-Robert », afin de bonifier la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) MTESS-Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.22 1151602015

CA15 13 0346

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RESTAURATION DE LA MAISON JOSEPH-GAGNON - CONTRAT NUMÉRO SP-78 - BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES - 6 323,62 \$.

ATTENDU les modifications aux plans et devis demandées par l'arrondissement.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 2 107,87 \$ à la compagnie BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES pour les services professionnels en architecture pour la restauration de la Maison Joseph-Gagnon, contrat numéro SP-78.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.23 1150391011

CA15 13 0347

MODIFICATION AU CONTRAT NUMÉRO 2005-06 RELATIVEMENT À LA FERMETURE TEMPORAIRE POUR LA RÉNOVATION MAJEURE DE LA PISCINE INTÉRIEURE - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la modification au contrat numéro 2005-06 avec la compagnie CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la fermeture temporaire pour la rénovation majeure de la piscine intérieure et d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.24 1151602005

Le 7 décembre 2015

CA15 13 0348

AUTORISER LA MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES CONTINGENCES - RÉFECTION DES CARREAUX DE CÉRAMIQUE DU BASSIN DE 25 MÈTRES ET DE LA PLAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE - CONTRAT NUMÉRO 300-132 - NORGÉREQ LTÉE.

ATTENDU QUE des travaux imprévus doivent être réalisés afin d'étanchéifier la dalle de béton de la plage de la piscine intérieure.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la modification de la répartition des contingences accordées à la compagnie NORGÉREQ LTÉE, pour la réfection des carreaux de céramique du bassin de 25 mètres et de la plage de la piscine intérieure, contrat numéro 300-132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.25 1152242010

CA15 13 0349

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1150512027

CA15 13 0350

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er octobre au 31 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1154821010



CA15 13 0351

ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016 comme suit :

1er février 2016 à 19 h
7 mars 2016 à 19 h
4 avril 2016 à 19 h
2 mai 2016 à 19 h
6 juin 2016 à 19 h
4 juillet 2016 à 19 h
6 septembre 2016 à 19 h
3 octobre 2016 à 19 h
7 novembre 2016 à 19 h
5 décembre 2016 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1153022023

CA15 13 0352

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, POUR ASSURER LE RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX (2194) CONCERNANT LE CHIEN AYANT MORDU LE 29 JUILLET 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour assurer le respect du Règlement sur le contrôle des animaux (2194), concernant le chien ayant mordu le 29 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1155021001

CA15 13 0353

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2218 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2016).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2218 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1153022014

CA15 13 0354

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2219 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 605 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2219 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 605 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1153022015



CA15 13 0355

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2220 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 675 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2220 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 675 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1153022016

CA15 13 0356

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2221 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 635 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2221 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 4 635 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1153022017

CA15 13 0357

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2222 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 070 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES, DE MACHINERIE, D'OUTILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2222 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 070 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

De plus, il est résolu de décréter que la période de financement de ce règlement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1153022018

CA15 13 0358

ADOPTION SU RÈGLEMENT NUMÉRO 2223 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2016).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2223 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1153022019

CA15 13 0359

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2224 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2224 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1153022020

CA15 13 0360

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2016) (2218), AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE, DURANT L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2218, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2016 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1153022026

CA15 13 0361

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7460-7462, RUE DE GÈNES - LOT NUMÉRO 1 122 005 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 novembre 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 7460-7462, rue de Gênes, lot numéro 1 122 005 du cadastre du Québec, dans la zone H04-23.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 5,57 mètres pour le mur de façade du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1154871009

CA15 13 0362

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE COLLECTE (2143).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2143, O-13 intitulée : « Ordonnance sur les jours et les horaires des services de collecte régulière, des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, de matières de la catégorie 1 de l'annexe 1, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements » en vertu du Règlement sur les services de collecte (2143).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1153022025



CA15 13 0363

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-05/H10-29 - 5555, RUE DES ARTISANS - LOT NUMÉRO 1 333 862 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 octobre 2015.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 novembre 2015;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 2 novembre 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 novembre 2015 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-05/H10-29 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment en cour arrière dérogeant aux dispositions des articles 9.14.6 c), 6.1.2.1 11° a) et 8.4 a) du Règlement de zonage numéro 1886 sur le lot numéro 1 333 862 du cadastre du Québec.

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 1 333 862 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré le Règlement de zonage numéro 1886 applicable au territoire visé à l'article 1, est autorisée la construction d'un agrandissement au bâtiment résidentiel tel qu'il est montré sur les plans de l'annexe B.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9.14.6 c), 6.1.2.1 11° a) et 8.4 a) du Règlement de zonage numéro 1886.

**SECTION III
CONDITIONS**

3. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Annexe A
Plan de localisation préparé par Louis-Philippe-Fouquette, arpenteur-géomètre, minute 4863.

Le 7 décembre 2015

Annexe B

Plans préparés par « Dessi Technika », datés du 26 mai 2013 et portant les numéros de pages suivantes : A-1/3, A-2/3 et A-3/3 - Estampillés URBA 30 SEP'15 10:21 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1154871005

CA15 13 0364

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - TERRAIN VACANT, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 125 010 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 novembre 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande concernant le terrain vacant sur la rue Jarry, lot numéro 1 125 010 du cadastre du Québec, dans la zone C10-06, afin d'autoriser la construction d'un (1) bâtiment d'usage résidentiel comprenant deux (2) tours reliées entre elles par une entrée commune, et il est résolu de soumettre ce projet à la procédure relative au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177).

Le chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme de Montréal devra également être modifié pour permettre l'habitation et inclure le site du projet dans un secteur à transformer permettant un bâti de deux (2) à quinze (15) étages hors-sol, un taux d'implantation au sol faible ou moyen et un C.O.S. minimal de 1,2 et maximal de 4,5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1143385046

CA15 13 0365

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 NOVEMBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153269007



CA15 13 0366

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 22 OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 22 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1150512032

CA15 13 0367

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 22 OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 22 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1150512031

CA15 13 0368

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires du conseiller Mario Battista et de la conseillère Lili-Anne Tremblay, conseiller et conseillère d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1153022022

CA15 13 0369

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - OCTOBRE 2015.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.05 1150539011

CA15 13 0370

DÉPÔT DU BILAN 2013-2014 DU PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011-2015 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du bilan 2013-2014 du Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.06 1153269008

CA15 13 0371

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 22, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 7 décembre 2015